

# CONCERTATION PUBLIQUE - CHARTE DU BIEN VIVRE ENSEMBLE EN GIRONDE

## Les engagements des agriculteurs

Les engagements des agriculteurs pris en matière de pratiques plus durables (vérification du réglage des pulvérisateurs, recours à du matériel limitant la dérive, outils de mesure du vent, choix des produits, information régulière sur les bonnes pratiques...)

La vérification du réglage des pulvérisateurs est prévue par la charte 1 fois par an. Certains professionnels considèrent qu'il faudrait le faire tous les 15 jours.

La limitation de la dérive des produits est quasiment impossible pour les produits les plus volatiles, car ils peuvent revaporiser après avoir été déposés sur les feuilles.

Pour la mesure de la vitesse du vent, nous avons suggéré (comme dans le Limousin) la mise en place de manches à air, qui ont l'avantage d'être également visibles par les riverains & promeneurs. La CA33 a proposé que le professionnel s'équipe d'un anémomètre, que vous ne verrez probablement jamais.

Pour le choix de produits, les produits CMR (Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques) restent toujours autorisés !

Les mesures de prévention et d'information (prévenir les voisins 8 heures avant chaque traitement et adapter les jours et horaires de traitement en fonction des conditions climatiques quitte à pouvoir déroger aux plages horaires autorisées pour les traitements...)

Nous demandons 20h, la veille au soir, afin de pouvoir s'organiser.

Nous demandons que le produit soit précisé, ce qui a été refusé (de quoi ont-il peur ?...).

Les mesures privilégiant l'utilisation de matériels plus performants et efficaces permettant de réduire les distances de sécurité dans les conditions prévues par les textes réglementaires (buses anti-dérives, panneaux récupérateurs, flux dirigés...)

La limitation de la dérive des produits est quasiment impossible pour les produits les plus volatiles, car ils peuvent revaporiser après avoir été déposé sur les feuilles.

« dans les conditions prévues par les textes réglementaires » signifie de pouvoir déroger aux distances de sécurité (10m pour la vigne) et de la diminuer (3m pour la vigne). Suivant la nature des produits utilisés, nous demandions 150 à 200m pour les plus dangereux.

Étudier avec les élus locaux et les riverains de possibles implantations volontaires d'équipements "écrans", telle que l'implantation de haies par exemple

Une jolie façon de retourner le problème aux victimes avec aucune garantie de sécurité supplémentaire.

En synthèse, notre avis : « pas du tout satisfaisant » pour toutes ces questions

Vos observations sur les engagements des agriculteurs :

C'est le seul endroit où vous pouvez réellement donner votre avis.

Notre avis à nous :

- Nous regrettons qu'il n'y ait aucun engagement contraignant pour ne pas utiliser les produits les plus dangereux.
- Nous regrettons qu'il n'y ait aucune obligation faite aux professionnels de respecter cette charte.
- Nous regrettons qu'il n'y ait aucun moyen pour les riverains de savoir la nature de produits épandus près de chez eux.
- Nous regrettons qu'il n'y ait aucun moyen pour un promeneur de savoir à quand remonte le dernier traitement sur une parcelle qu'il contourne, ni le produit utilisé.
- Nous regrettons que les manches à air n'aient pas été la solution retenue pour indiquer de façon impartiale la vitesse du vent sur une parcelle.

- Nous regrettons que la chambre d'agriculture ne mette pas en place un portail permettant aux riverains de se faire connaître des exploitants pour s'abonner aux alertes que certains diffuseront.
- Nous regrettons qu'il soit possible de déroger aux distances de sécurité prévues par l'arrêté du 27 décembre 2019.
- Nous regrettons que les distances de sécurité pour les produits classés (notamment pour les CMR et SDHI) n'aient pas été augmentées.

## **Les engagements des organisations professionnelles**

Les engagements pris par les organisations professionnelles de faire de la Gironde un territoire exemplaire (inciter les agriculteurs à s'engager dans une certification environnementale, proposer des formations aux bonnes pratiques d'utilisation de produits phytosanitaires...)

La Gironde, territoire exemplaire ? Il y a de quoi s'étrangler. Nous sommes champions de l'utilisation de produits chimiques par hectare !

Les certifications « Haute Valeur Environnementale » HVE 1 et 2 sont tellement mauvaises qu'il est interdit de parler d'agriculture HVE car c'est juste respecter la loi. La HVE 3 reste dans une logique de production chimique, et les produits CMR restent autorisés.

Les formations pour se passer des produits chimiques seraient intéressantes, mais ils préfèrent faire des formations sur les « bonnes pratiques » à l'usage de ces produits !

L'ambition de construire un dialogue local élargi avec les élus locaux (réunions, journées portes ouvertes, accompagnement des maires en cas de difficulté liée à l'usage de produits phytosanitaires) vous paraît-elle une réponse satisfaisante à la problématique du bien vivre ensemble ?

Le dialogue est toujours pertinent en revanche uniquement se limiter aux élus locaux est très insuffisant car les impacts économiques de la viticulture dans nos communes de Gironde ne facilitent pas le parler vrai de beaucoup de nos élus locaux - les associations de riverains et de défense de l'environnement doivent être impliqués dans ces échanges.

Proposer une protection particulière à proximité des lieux recevant du public (expérimentation de produits de biocontrôle ou utilisables en agriculture biologique sur des parcelles à proximité de lieux dits "sensibles")

L'idée est bonne, mais elle va concerner 10 écoles sur les 130 de la Gironde, c'est à dire une proportion inférieure à la proportion des terres déjà en agriculture biologique !

En synthèse, notre avis : « pas du tout satisfaisant » pour toutes les questions

Vos observations sur les engagements des organisations professionnelles

Notre avis à nous :

Manque complet d'ambition et d'ouverture au dialogue. Cette charte n'est qu'un prétexte pour continuer à polluer et à empoisonner les professionnels, les riverains, l'air, l'eau, les sols et les consommateurs.

A quand un vrai virage vers l'agro-écologie avec des moyens d'accompagnement conséquents ?

## **Les engagements des élus locaux**

Maîtriser l'urbanisme dans les territoires (limiter le développement des zones urbanisables en zone agricole, veiller à ce que les permis de construire prévoient une limite de 10 mètres entre la future construction et la limite de parcelle)

Mais de qui se moque-t-on ? C'est la faute des élus si les propriétaires agricoles ont vendu à prix d'or leur terres pour y faire pousser des maisons ?

10m proposés ici, nous estimons 150 à 200m nécessaires, a minima.

Prévenir et informer habitants et agriculteurs (communiquer sur les obligations de chacun en matière de respect des espaces agricoles qui sont privés, sur les pratiques agricoles et le métier d'agriculteur, tenir des réunions d'informations...)

Parler du problème suffira-t-il à le résoudre ? Il faut entamer un vrai dialogue de résolution de cet enjeu sanitaire avec tous les acteurs locaux, riverains, associations, élus et professionnels.

En synthèse, notre avis : « pas du tout satisfaisant » pour toutes les questions

Vos observations sur les engagements des élus locaux

Notre avis :

- Afin de protéger les habitants, tous les maires devraient assumer leurs responsabilités et prendre des arrêtés anti-pesticides sur leur commune.
- Des réunions et débats public doivent être organisés par les mairies avec les riverains, les associations, les élus et les professionnels pour trouver des solutions locales.
- Afin d'aider par la commande publique à la conversion en agriculture biologique, toutes les communes devraient passer leurs cantines scolaires à 100 % bio.

## **Les associations départementales de riverains et de protection de l'environnement**

Trop bien, nous n'avons pas signé, mais on parle de nous dans la charte, et on nous dit ce que nous devrions faire.

Bien sûr, nous sommes plutôt satisfait de ce que nos maigres moyens de bénévoles nous permettent de faire, mais nous nous laissons juger de votre satisfaction sur nos actions.

**Que les associations de riverains contribuent à un dialogue constructif (participation aux réunions...) avec les agriculteurs et les élus locaux**

Nous n'avons pas attendu la chambre d'agriculture pour agir : organiser des réunions publiques, échanger avec ministères, ARS, préfecture pour dénoncer le non respect sur le terrain de la réglementation et proposer des améliorations !!

Nous avons écrit dès le mois de septembre 2019 à la Chambre d'Agriculture pour participer aux réunions, mais nous n'avons pu y participer que début 2020, une fois que tout était bouclé.

*15 avril 2020*

Alerte Pesticides Haute Gironde a organisé les états généraux des riverains à Blaye en février dernier, avec de nombreux élus, professionnels et associations (dont Générations Futures).

**Saisir la cellule de dialogue en cas de situation conflictuelle non résolue au niveau local**

Si la Chambre d'Agriculture nous autorise à siéger dans une commission bien que nous n'ayons pas signé cette charte, nous sommes prêts à faire le job. Mais ce sera pour obtenir des avancées par rapport à cette charte, et nous laisserons à la gendarmerie le soin de traiter les situations de non respect de la loi (ni les associations ni les organisations professionnelles ne doivent devenir une police parallèle !).

**Que les associations de riverains promeuvent l'agriculture de proximité et notamment l'approvisionnement local**

Bio et local, c'est l'idéal !

**Vos observations sur le rôle des associations départementales de riverains et de protection de l'environnement**

Notre avis :

- C'est dommage de ne pas les avoir associées dès le début à l'élaboration de cette charte.
- C'est dommage d'avoir refusé toutes leurs propositions constructives.
- Leur implication en amont dans toute concertation locale et départementale est nécessaire pour garantir la pluralité des opinions.